



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 novembre 2021 (18h30)  
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	28
Votants	:	30
Convocation et affichage	:	16/11/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Romain EVRARD

Etaient présents : Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Antoinette SCHERER, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Maryanne BOURDIN, Bernard CHAMPAHET, Frédéric GONDRAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel SEVENIER, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Catherine MOINE, Marc-Antoine QUENETTE, Eric PLAGNAT, Romain EVRARD, Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Catherine MICHALON, Patrick SAIGNE, Gracinda HERNANDEZ, Michel HENRY-BLANC, Simon PLENET, Véronique NEE, François CHAUVIN.

Pouvoirs : Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémy FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Aurélien HERRERO, Jamal NAJI, Nadège COUZON.

**CM-2021-247 - CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
"LA SOURCE-ANNONAY" - EXERCICE 2021**

***Rapporteur : Madame Assia BAIBEN-MEZGUELIDI***

L'association « La Source » accompagne les publics en difficulté, en particulier les jeunes, par des actions culturelles et artistiques. Son projet est aujourd'hui reconnu comme un vecteur d'intégration pour un public jeune. L'intervention d'artistes professionnels dans une démarche participative lui donne toute sa légitimité dans le champ social et socio-culturel.

Par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conseil départemental de l'Ardèche, la commune d'Annonay accompagne et soutient cette structure dans la mise en œuvre de ses actions.

L'année 2021 a été consacrée au bilan et au renouvellement de cette convention. Par ailleurs, le Conseil départemental souhaite étudier le principe de ce partenariat après le changement d'Exécutif au milieu de l'année 2021, entraînant le report de la signature de la convention au cours de l'exercice 2022.

Soucieuse de ne pas mettre en difficulté cette association, la commune d'Annonay propose d'attribuer à La Source une subvention de 5 000 euros sur les bases de la précédente convention.

Cette subvention permet la poursuite de l'action de l'association dans l'attente du renouvellement de la convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de l'Ardèche.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association La Source au titre de l'année 2021.

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2021

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**DECIDE**, pour l'exercice 2021, d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association La Source,

**DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2021 de ladite subvention,

**PRECISE** que les crédits budgétaires correspondant sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 24/11/21

Affiché le : 24/11/21

Transmis en sous-préfecture le : 01/12/21

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20211122-28023-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET